

A retenir

Inscriptions portail famille

Temps périscolaires : pour les accueils du matin et du soir, la restauration, le goûter, les ateliers, les études, les ACM du mercredi, le délai de prévenance est de **72h jours ouvrés** (lundi au vendredi hors jours fériés),



Temps extrascolaires : pour les ACM durant les vacances scolaires, le délai de prévenance est de **15 jours avant le premier jour de la période de vacances**.

Dates butoirs inscriptions portail famille vacances scolaires :

- Vacances de **Toussaint 2026** : dimanche 4 octobre 2026
- Vacances de **Noël 2026** : dimanche 6 décembre 2026
- Vacances d'**hiver 2027** : dimanche 25 janvier 2027
- Vacances de **printemps 2027** : dimanche 21 mars 2027
- Mois de **juillet 2027** : dimanche 20 juin 2027
- Mois d'**août 2027** : dimanche 18 juillet 2027

Calculez votre quotient familial :

- Vous ne bénéficiez pas du RSA ou de la prime d'activité, vous pouvez faire les démarches dès le **1^{er} septembre 2026**,
Vous êtes bénéficiaires du RSA ou de la prime d'activité, vous pouvez faire les démarches entre le **6 et le 10 octobre 2026**.

Documents à fournir :

- Dernier avis d'imposition 2026 sur les revenus 2025,
- Dernière attestation de paiement CAF,
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois (quittance de loyer ou taxe foncière),
- Dernier bulletin de salaire.

